

2204



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



undp
Programme des Nations
Unies pour le développement

Aide-Memoire

**Conférence de suivi du Sommet
mondial pour le développement social:
bâtir une existence viable sur les
cendres de la pauvreté
et de l'exclusion**

28 - 30 septembre, 1999
Ouagadougou (Burkina Faso)

Historique

1. La richesse des nations a été multipliée par sept au cours des 50 dernières années. La mobilité humaine plus grande, l'amélioration des communications, la forte augmentation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux ainsi que le progrès technique ouvrent de nouvelles possibilités pour une croissance économique soutenue et le développement de l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement. Cette évolution permet également aux pays de partager l'expérience acquise et de tirer des enseignements des succès et des difficultés rencontrés par les autres, favorisant un enrichissement mutuel grâce aux contacts entre valeurs culturelles, aspirations et idéaux différents. Parallèlement, la transformation globale de l'économie mondiale modifie profondément les paramètres du développement social dans tous les pays. Il est encourageant de noter que le continent a pu montrer des signes de redressement, comme en témoigne la croissance durant la période qui a suivi le Sommet social. En 1997, 53 pays régulièrement suivis par la CEA ont, à l'exception de trois, enregistré une croissance économique positive; alors que six pays avaient enregistré une croissance négative en 1995, l'année du Sommet social et que 12 pays n'avaient connu aucune croissance en 1994. En 1997 également, 31 pays sur 53 avaient enregistré des taux de croissance supérieurs à leur taux de croissance démographique, ce qui s'est traduit par un accroissement du revenu par habitant. Treize de ces 31 pays ont réalisé une croissance du PIB d'au moins 5%, le seuil requis pour assurer une réduction durable de la pauvreté en Afrique.

2. Malheureusement, ces résultats se sont accompagnés d'une augmentation de la pauvreté pour d'autres. Les données les plus récentes sur l'Afrique montrent que la pauvreté a augmenté¹ dans un passé récent². L'accroissement de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale a accompagné les phénomènes rapides du changement et de l'ajustement. Les menaces sur le bien-être telles que les risques environnementaux se sont également mondialisées. Cette contradiction évidente est inacceptable et doit être corrigée grâce à des mesures urgentes. Beaucoup trop de personnes sont vulnérables aux agressions du milieu et aux privations. La pauvreté, le chômage et la désintégration sociale entraînent trop souvent l'isolement, la marginalisation et la violence. La crainte de l'avenir que beaucoup de groupes vulnérables éprouvent s'intensifie. Dans de nombreuses sociétés, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, le fossé entre riches et pauvres s'est creusé. En outre, bien que certains pays en développement connaissent une croissance rapide, l'écart entre les pays développés et nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, a augmenté. Plus d'un milliard d'êtres humains dans le monde vivent dans une pauvreté extrême, la plupart souffrant chaque jour de la faim. Un grand nombre d'entre eux, en majorité des femmes, ont un accès très limité aux revenus, aux ressources, à l'éducation, aux soins de santé ou à une alimentation correcte, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés.

3. Il est impératif de gérer ces phénomènes et menaces afin d'en accroître les avantages et d'en atténuer les effets néfastes sur les populations. La réalisation des buts et objectifs du développement social requiert des efforts continus pour réduire et éliminer les principales sources de misère sociale et d'instabilité dans les familles et la société. Les dirigeants s'engagent à accorder une attention prioritaire à la lutte contre les situations qui, à travers le monde, compromettent gravement la santé, la sécurité, la paix et le bien-être des populations. Ces situations sont notamment la famine chronique, la malnutrition, les problèmes de la drogue, la criminalité organisée, la corruption, l'occupation étrangère, les conflits armés, le trafic illicite d'armes, le terrorisme, l'intolérance et l'incitation à la

¹ Dans un récent document Ravallion et Chen (1997) ont fourni des résultats à partir d'un échantillon de 19 pays subsahariens représentant 65,9% de la population de la région en 1993.

² Voir Ravallion M. et S. Chen (1997). World Bank Economic Research, Vol. 11, No.2.

haine pour des raisons raciales, ethniques, religieuses et autres: la xénophobie; il convient d'ajouter les maladies endémiques, transmissibles et chroniques.

4. A cette fin, il importe de renforcer la coordination et la coopération au niveau national et, plus particulièrement, aux niveaux régional et international. Il est essentiel, à cet égard, de se préoccuper de l'impact négatif qu'ont sur le développement, des dépenses militaires excessives, le commerce des armes et les investissements pour la production d'armements. Egalement importants sont la prévention, le traitement et le contrôle des maladies qui vont de la tuberculose, et du paludisme au VIH/SIDA qui devront être considérés comme une priorité absolue. La pauvreté, l'absence d'emplois productifs et la désintégration sociale sont autant d'atteintes à la dignité humaine. Nous devrions définir un cadre de développement social axé sur la personne humaine, qui serve de guide dès à présent et demain, et développer un nouvel esprit de coopération et de partenariat et répondre aux besoins immédiats de ceux qui sont plongés dans la détresse.

5. Ces préoccupations et l'importance reconnue de la dimension sociale dans le développement durable ont amené l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter la résolution 47/92 du 16 décembre 1992 qui invitait à convoquer un Sommet mondial pour le développement social, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, pour examiner les problèmes cruciaux de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale.

Programme d'action, recommandations et principes et buts du Sommet mondial pour le développement social

6. La Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial sont un nouveau consensus sur la nécessité de placer l'homme au centre du développement, l'objectif du plein emploi et la promotion de sociétés stables, sûres et justes. Pour que cette vision grandiose se concrétise, il importe de chercher à réaliser les objectifs de développement ci-après:

- ◆ **Eliminer la pauvreté absolue** avant une date à fixer par chaque pays et favoriser le **plein emploi** en tant qu'objectif fondamental;
- ◆ **Promouvoir l'intégration sociale** fondée sur le renforcement et la protection de tous les droits humains; et assurer l'égalité et l'équité entre hommes et femmes;
- ◆ **Renforcer la coopération** en vue du développement social dans le cadre des Nations Unies afin d'**accélérer le développement de l'Afrique et des pays en développement**;
- ◆ **Créer "un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permette à toutes les communautés humaines de parvenir au développement social"** afin d'accroître les ressources allouées au développement social pour réaliser l'accès universel et équitable à l'éducation et aux soins de santé primaire; et veiller à ce que les programmes d'ajustement structurel comportent des objectifs de développement social.

7. La responsabilité principale de la mise en oeuvre des décisions du Sommet incombera aux pays, avec l'appui de l'ONU et de ses institutions de développement. Au niveau international, le Sommet a fermement appuyé le rôle prépondérant de l'ONU dans le développement social, en attribuant une responsabilité spécifique aux diverses institutions des Nations Unies. Le Sommet a également préconisé l'établissement de liens plus étroits entre les institutions financières internationales de Bretton Woods et le système des Nations Unies.

8. La Déclaration sur le développement social reconnaît l'importance du développement social et de l'amélioration du bien-être de tous et la nécessité d'accorder à la réalisation de ces objectifs la priorité absolue dès à présent et pour le XXI^e siècle. Elle traite également de leurs causes profondes et structurelles et de leurs conséquences déplorable afin de réduire l'incertitude et l'insécurité dans la vie des individus. La Déclaration reconnaît en outre que les sociétés doivent mieux répondre à leurs besoins matériels et spirituels, que le démocratie et la bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société sont les bases indispensables à la réalisation d'un développement social durable et centré sur la personne. Elle affirme que le développement social et la justice sociale sont indispensables à l'établissement et au maintien de la paix et de la sécurité entre les nations et en leur sein même.

9. La Déclaration fait ressortir la vérité indéniable que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable, qui est le cadre dans lequel il faut assurer à tous une vie meilleure, parce que les politiques et les investissements les plus productifs sont ceux qui permettent aux gens de tirer le meilleur parti de leurs capacités, de leurs ressources et des possibilités qui leur sont offertes. Lors du Sommet mondial, les Etats se sont engagés à oeuvrer au développement social de telle sorte que tous, hommes et femmes, puissent exercer les droits, utiliser les ressources et partager les responsabilités qui leur permettent de vivre une vie satisfaisante et de contribuer au bien-être de leur famille, de leur communauté et de l'humanité.

10. La Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial engagent les Etats à souscrire à une conception politique, économique, éthique et spirituelle du développement social. Ils soutiennent que le développement doit être fondé sur la dignité humaine, les droits de l'homme, l'égalité, le respect d'autrui, la paix, la démocratie, la responsabilité mutuelle et la coopération, ainsi que sur le plein respect des diverses valeurs éthiques et religieuses et des milieux culturels des populations. La priorité absolue est accordée aux politiques et actions menées aux niveaux national, régional et international, à la promotion du progrès social et de la justice et à l'amélioration de la condition humaine, sur la base de la pleine participation de tous. A cette fin, les Etats :

- ◆ reconnaîtront que la famille constitue l'unité de base de la société et délimiteront un cadre d'action dans lequel la personne humaine sera placée au centre du développement et s'acquitteront de leurs responsabilités envers les générations présentes et futures en veillant à ce qu'elles soient traitées équitablement. Le soutien aux réfugiés, prisonniers de guerre, disparus au combat et otages doit également être considéré comme un objectif primordial;
- ◆ intégreront les politiques économiques, culturelles et sociales de façon qu'elles se renforcent mutuellement, l'interdépendance de l'activité publique et privée étant reconnue; reconnaîtront que la mise en oeuvre de politiques économiques rationnelles à caractère général, de technologies et de nouvelles approches est le fondement nécessaire d'un développement social durable;
- ◆ s'efforceront de promouvoir la démocratie, la dignité humaine, la justice sociale et la solidarité aux niveaux national, régional et international et d'assurer la tolérance, la non-violence, le pluralisme et la non-discrimination tout en respectant pleinement la diversité entre sociétés et au sein même des sociétés; souligneront l'importance d'une gestion et d'une administration transparentes et responsables dans toutes les institutions publiques et privées, nationales et internationales;
- ◆ reconnaissent que s'il incombe aux Etats la responsabilité principale dans cette tâche, ceux-ci ne sont pas en mesure de s'en acquitter seuls. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, toutes les organisations régionales et les collectivités locales, ainsi que tous les acteurs de la société civile doivent contribuer positivement par leurs efforts et les ressources qu'ils mobilisent.

- ◆ Progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de moyens d'existence durables: sont concernés les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et les questions multisectorielles d'élaboration et de gestion de politiques, l'égalité entre les sexes, le défi du VIH;
- ◆ Progrès accomplis dans le domaine du développement de l'esprit d'entreprise et de la création d'emplois : il s'agit de l'emploi productif, du crédit et des marchés des capitaux, et de l'impact des ajustements et de la mondialisation sur l'emploi;
- ◆ Progrès accomplis en matière de gouvernance et de développement de la démocratie:³ il s'agit des principes du droit, de la responsabilité administrative, de la logique bureaucratique, des mécanismes pour des campagnes anti-corruption, de la participation politique et de la contestation politique.

16. La Conférence se déroulera sous forme de séances plénières et de groupes de travail thématiques. Les documents de base et les exposés des pays seront présentés en plénière tandis que les animateurs présenteront les thèmes de discussion aux groupes thématiques.

17. Les Etats membres et les représentants de la société civile présenteront des études de cas sur les progrès enregistrés depuis 1995 dans le cadre des groupes régionaux en donnant les perspectives, plans et aspirations au niveau national. Les exposés des pays ne devraient pas dépasser 15 pages et seront présentés selon le plan ci-après:

- ◆ Introduction : (une page au maximum : décrire le contexte de la participation du pays au Sommet social et indiquer le niveau de participation);
- ◆ Conditions initiales au Sommet social : (maximum 2 pages : donner les indicateurs de base en 1995);
- ◆ Progrès accomplis depuis le Sommet social (maximum 2 pages par thème : donner les indications quantitatives (s'il y a lieu) et qualitatives sur les progrès enregistrés depuis 1995, y compris les mesures prises et les modifications institutionnelles effectuées);
- ◆ Problèmes et perspectives (maximum 3 pages : expliquer les contraintes rencontrées dans le contexte du Sommet social et les perspectives pour lever ces obstacles); et
- ◆ Engagement renouvelé (maximum 2 pages : résumer la position du Gouvernement face à la réalisation des objectifs fixés pour chaque thème).

³ Le but ultime de bâtir un régime dans lequel l'exercice du pouvoir découle de la volonté populaire. Au minimum, un régime démocratique maximise les possibilités aussi bien de la lutte politique que de la participation politique.

Programme de travail de la Conférence

28 septembre 1999: Progrès accomplis depuis Copenhague

09.00 - 10h30	Séance 1 : ouverture
	- Allocutions de bienvenue du Secrétaire exécutif de la CEA, du Représentant du PNUD et du Gouvernement du Burkina Faso
10h30 - 11 heures	- Pause café
11 heures - 13 heures	- Séance 2 : Rapports de travail
	◆ Progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de moyens d'existence durables en Afrique-PNUD
	◆ Progrès accomplis en matière de création d'emplois-BIT
	◆ Progrès accomplis dans les secteurs sociaux-CEA
	◆ Progrès accomplis en matière de gouvernance-CEA
13 heures - 14h30	Déjeuner
14h30 - 16 heures	Réunions des groupes sur les questions thématiques
	Groupe A: Réduction de la pauvreté (Animateur:PNUD)
	Groupe B: Création d'emplois (Animateur: BIT)
	Groupe C: Secteurs sociaux (Animateurs: UNICEF, UNESCO, OMS et Banque mondiale)
	Groupe D: Bonne gouvernance (Animateurs: CEA et OUA)
16 heures - 16h30	Pause café
16h30 - 18 heures	Réunions des groupes sur les questions thématiques (suite)
	◆ Groupe A: Pauvreté
	◆ Groupe B: Emploi
	◆ Groupe C: Secteurs sociaux
	◆ Groupe D: Bonne gouvernance

29 septembre 1999: Perspectives nationales sur les progrès accomplis depuis Copenhague (Animateurs à identifier)

9 heures - 10h30	Exposés des pays
10h30 - 11 heures	Pause café
11 heures - 13 heures	Exposés des pays

13 heures - 14h30	Déjeuner
14h30 - 16h30	Exposés des pays
16h30 - 17 heures	Pause café
17 heures - 18h30	Exposés des pays

30 septembre 1999: Réunions de clôture

9 heures - 10h30	Forum des ONG : Réunion-débat (intervenants à choisir)
10h30 - 11 heures	Pause café
11 heures - 12h30	Forum libre : Réunion-débat sur le résumé des travaux (Burkina Faso, CEA, PNUD, Représentant des ONG, Représentant des bailleurs de fonds)
12h30 - 15h30	Pause déjeuner prolongée
15h30 - 17 heures	Rapport de la Conférence Présentation + discussions
17 heures - 17h30	Pause café
17h30 - 18h30	Adoption du rapport de la Conférence et clôture